

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1529

23 juillet 2007

SOMMAIRE

45 Orfeo S.A.	73389	King's Cross Asset Funding 40	73357
AMBK Properties S.à r.l.	73392	King's Cross Asset Funding 41	73357
AMICORP Luxembourg S.A.	73390	Leasinvest Immo Lux Conseil S.A.	73373
Anex Holding S.A.	73360	LUX-INOTEC Sicherheitssysteme S.A. ..	73383
A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	73385	LV Trans S.à r.l.	73376
Arlington Fund of Funds Management Company S.à r.l.	73361	Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.	73388
Artnelux	73363	Medanco S.A.	73356
audit.lu	73372	Mediterranean Strategic Investments S.A.	73387
Bovasa S.A.	73383	Metropolitan Fashion S.à r.l.	73373
BSN Glasspack Re	73365	Michelin Luxembourg SCS	73373
Capet S.A.	73383	Michelin Luxembourg SCS	73374
Capet S.A.	73388	Micrologics S.A.	73358
Djarv Communication S.à r.l.	73360	Monterey Holdings I Sàrl	73364
Double C S.à r.l.	73362	Multiplex Holding (NCC) S.à r.l.	73346
Ericsson Reinsurance S.A.	73359	Nordea Life & Pensions S.A.	73387
European Balanced Property Management Company	73384	Olminvest S.A.	73372
EURX Beta Investment S.à r.l.	73365	PB Investments S.A.	73384
Fairdrive S.A.	73385	PEF Gamma Investment S.à r.l.	73376
GER LOG 3 S.A.	73374	Pierma S.A.	73389
GER LOG 3 S.A.	73374	Quebecor World Insurance Holding S.A.	73375
Goad International SA	73387	River Holding S.A.	73361
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	73364	S.G. Lux S.à r.l.	73387
Hofrom S.à r.l.	73363	S.L.P. Société Luxembourgeoise de Place- ments S.A.	73385
King's Cross Asset Funding 11	73359	SPCP Luxembourg II S. à r.l.	73386
King's Cross Asset Funding 12	73359	Spinnaker Invest Sàrl	73388
King's Cross Asset Funding 14	73358	SP LUX Properties S.à r.l.	73361
King's Cross Asset Funding 33	73353	Steel Invest S.A.	73375
King's Cross Asset Funding 34	73354	Storm B Holdings S.à r.l.	73363
King's Cross Asset Funding 35	73354	Tyco International Group S.A.	73386
King's Cross Asset Funding 36	73355	Van de Velde-Marie Jo S.A.	73372
King's Cross Asset Funding 37	73355	Vial Partners S.A.	73386
King's Cross Asset Funding 38	73356	Voyages Ecker S.à r.l.	73354
King's Cross Asset Funding 39	73357	Z.D. Finance S.A.	73362

Multiplex Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.583.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

MULTIPLEX MALTA (NCC) LIMITED, a company existing and organised under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 1455, Malta, registered with the Company Register of Malta under number C41367, hereby represented by Mrs. Alexandra Fuentes, private employee, with professional address at Luxembourg, pursuant to a proxy given in Malta on May 11, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present Articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. Where the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be it as a general partner, manager, director or otherwise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.
- If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.
- For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.
- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
- 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

II. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner (s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The board of managers may appoint a chairman among its members.
- 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall in no event meet less frequently than once in every quarter. The chairman will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one (1) A manager and one (1) B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least one (1) A manager and one (1) B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st July of each year and end on the 30th of June of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. The inventory and balance sheet are submitted to the partners for approval within the first six months after the end of the accounting year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30th June 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, MULTIPLEX MALTA (NCC) LIMITED, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the five hundred (500) shares in registered form, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The five hundred (500) shares have been fully paid up by contribution in cash amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved by the submittance of a blocking certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The contribution in cash amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the share capital of the Company;
- an amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company; and
- an amount of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-) is to be allocated to the legal reserve.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the incorporation of the Company are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:
 - Jayne McGivern, born on December 2, 1960 in Northallerton, North Yorkshire, residing at 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; and
 - Dennis O'Regan, born on October 6, 1962 in Sydney, residing at Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australia.
 The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Remich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLEX MALTA (NCC) LIMITED, une société existant et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 1455, Malte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Malte, sous le numéro C41367, ici représenté par Mme Alexandra Fuentes, Employée privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 11 mai 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTIPLEX HOLDING (NCC) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, titres de créances et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre hypothéquer, gager, nantir ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les risques de change, les risques liés aux taux d'intérêts et tous autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins un gérant A et un gérant B de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra dans tous les cas se réunir au moins une fois tous les trois mois. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins un gérant A et un gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B ou

par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MULTIPLEX MALTA (NCC) LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de quinze mille euros (EUR 15.000,-), afin que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) sont à la disposition de la Société, comme prouvé par la soumission d'un certificat de blocage au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

L'apport en numéraire pour un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-) sera alloué comme suit:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera alloué au compte capital social de la Société;
 - un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société;
- et
- un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, résultant de la constitution de la Société sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Jayne McGivern, née le 2 décembre 1960 à Northallerton, North Yorkshire, de résidence à 25 Courtnell Street, London W2 5BU England; et
 - Dennis O'Regan, né le 6 octobre 1962 à Sydney, de résidence à Level 1, 1 Kent Street, Sydney NSW 2000, Australie.Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
 - M. Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1101. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070859/5770/432.

(070076476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.069.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 33

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068690/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 34

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068691/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Extrait de la décision des associés du 21 mai 2007

Le siège social de la société est transféré du 1, rue Paul Eyschen au 69, rue des Prés à L-7333 Steinsel.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071041/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 35, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.852.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 35

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068692/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 36, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.853.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 36

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068694/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 37, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.854.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 37

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068695/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 38, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.913.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 38

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068696/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Medanco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.673.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Cornelius Bechtel et Monsieur Gérard Birchen, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l. administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à.r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour MEDANCO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007070630/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 39, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.902.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 39

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068697/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 40, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.903.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 40

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068698/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 41, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.632.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 41

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068699/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.

2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 14

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068973/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Micrologics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.723.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège sociale de la société le 1^{er} juin 2007*

L'Assemblée constate l'expiration des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Cortolezzis Mario, né le 12 septembre 1955 à Udine (Italie), demeurant à L-2441 Luxembourg, 215, rue de Rollingergrund;

- Monsieur Chopin Jacques, né le 24 octobre 1946 à Paris (France), demeurant à L-7591 Beringen-Mersch, 51, rue Hurkes;

- Monsieur Leoni Pio, né le 18 mars 1943 à Bellinzona, demeurant à L-9051 Ettelbrück, 98, Grand-Rue

L'Assemblée nomme Monsieur Cortolezzis Mario, précité, administrateur de la société, à dater du 1^{er} juin 2007.

L'Assemblée nomme Monsieur Chopin Jacques, précité, administrateur de la société, à dater du 1^{er} juin 2007.

L'Assemblée nomme Monsieur Lichter Stephan, né le 14 novembre 1968 à Bitburg (Allemagne), demeurant à D-54668 Ferschweiler, Lchterhof, administrateur de la société, à dater du 1^{er} juin 2007.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MICROLOGICS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007070739/500/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.398.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 12

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068975/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 11

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068977/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Ericsson Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.842.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 29 mai 2007

L'Assemblée Générale du 29 mai 2007 fixe le nombre des administrateurs à 5 et décide de réélire:

- Monsieur Vidar Mohammar
- Monsieur Per G Malmborg
- Monsieur Emy Lamborelle
- Madame Charlotte Barnekow
- Monsieur Richard Fleetwood

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société

ERICSSON REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007070717/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Djarv Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.772.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007069051/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03505. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Anex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 60.258.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 mai 2007 que:

- Messieurs Elvinger Victor, Marx Serge et Madame Dessoy Catherine, démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean Nicolas dit John Weber, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- Monsieur Guy Lanners, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

- Monsieur Aniel Gallo, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

La société CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LTD démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT S.à r.l., avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Le siège social de la société est transféré du 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2007071051/3560/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

SP LUX Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.894.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 mai 2007 que Monsieur Berry Westhoff a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
SP LUX PROPERTIES S.à.r.l.
A. Heinz
Gérant

Référence de publication: 2007070640/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Arlington Fund of Funds Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la «Société»
ayant eu lieu le 26 octobre 2006*

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Godfrey Abel de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Pascal Leclerc, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à compter du 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007070718/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

River Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.310.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070757/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Z.D. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.357.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 mai 2007*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Donati Régis et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Z.D. FINANCE S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007070719/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Double C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.491.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2005

Les associés de la société DOUBLE C S.à r.l. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2005 et ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Suite au décès de Madame Claudine Condrotte, née à Straimont le 4 février 1949, divorcée de Monsieur Gérard Hubermont, demeurant à B-6840 Verlainne, route du Pétrai, 2, survenu à Sainte-Ode, le 17 janvier 2005, il résulte que les parts sociales de la société sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Jean-Louis Hubermont, né à Louvain, le 5 septembre 1968, et demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, rue de l'Hospice Communal, 223, trente-quatre parts sociales	34
- Monsieur Stéphane Hubermont, né à Louvain, le 17 juillet 1970, époux de Madame Isabelle Piérard, demeurant à B-6840 Offaïng, Le Haut de Baudrimont, 30, trente-trois parts sociales	33
- Mademoiselle Alexandra Hubermont, née à Libramont-Chevigny, le 19 janvier 1985 et demeurant à B-6840 Offaïng, Le Haut de Baudrimont, 30, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Madame Claudine Condrotte susvisée n'est donc plus gérante de la société.

Par ailleurs, la démission de Madame Carole Keller, esthéticienne, demeurant à B-6890 Transinne, route de Maïssin, 3A de son poste de gérante technique de la branche «esthéticienne» est acceptée.

Est nommé gérant de la société, en remplacement de la gérante décédée et de la géante démissionnaire, Monsieur Jean-Louis Hubermont susvisé.

Le nouveau gérant déclara accepter son mandat.

Le nouveau gérant pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007070751/503/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Artnelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.911.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 29 mai 2007

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, en remplacement de Mademoiselle Emilie Gengler, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007070720/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Hofrom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.223.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 mai 2007

L'assemblée générale accepte la démission de l'actuel gérant Monsieur Emmanuel Acquistapace et nomme en remplacement:

- en tant que gérant technique Monsieur Andy Defrang, né le 19 octobre 1979 et demeurant au 35, route d'Esch, L-3637 Kayl.

- en tant que gérante administrative Madame Aubry Carole, née le 15 octobre 1974 et demeurant au 17, rue Idrija à F-57710 Aumetz.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Bertrange, le 25 mai 2007.

Pour HOFROM S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007070721/1286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Storm B Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 122.570.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 6 mars 2007 que:

M. Richard Perris, legal adviser, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni) a été nommé aux fonctions de gérant de la société, pour un mandat d'une durée indéterminée, en remplacement de M. Jeremy Conway, gérant démissionnaire,

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007071105/7682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02382. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 22 mai 2007

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 22 mai 2007 que TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, un limited partnership, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH, Channel Islands, agissant par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43845, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH, a cédé 7.076 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, à la société TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-LL LP, un limited partnership, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH Channel Islands, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LIMITED, une société enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 44792, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6GH Channel Islands.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour la société

H. Massand

Mandataire

Référence de publication: 2007070722/1035/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 23 mai 2007

En date du 23 mai 2007, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes morales suivantes:
 - HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l. dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;
 - HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG ENTERPRISES S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;
 - HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich;
 - HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l., dont le siège social est à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich,
- en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2007;
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., dont le siège social est à 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG S.C.A.

M. Kremer

Référence de publication: 2007071168/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01104. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

BSN Glasspack Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.636.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 15 mai 2007

L'Assemblée Générale du 15 mai 2007 nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

- Monsieur Scott Gedris,
- Monsieur Pierre Laplanche,
- Monsieur Constantinos Mellos,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme Réviseur indépendant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour la société BSN GLASSPACK RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070723/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

EURX Beta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.621.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Ninth day of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EURX PROPERTIES S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.713.

hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name EURX BETA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by EURX PROPERTIES S.C.A., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr Dirk Ruppert, REAL ESTATE PROFESSIONAL, residing at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(ii). Mr Paul Devonshire, REAL ESTATE PROFESSIONAL, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iii). Mr Thomas Hoeller, REAL ESTATE PROFESSIONAL, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EURX PROPERTIES S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.713.

Ici représentée par Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination EURX BETA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EURX PROPERTIES S.C.A., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (REAL ESTATE PROFESSIONAL), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, LAC/2007/8503. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007071801/208/356.

(070076991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Van de Velde-Marie Jo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 31 mai 2007

L'Assemblée Générale du 31 mai 2007 nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Lucas Laureys,
- Monsieur Marc Hofman,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société VAN DE VELDE-MARIE JO S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070724/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée audit.lu, avec siège social à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620,

a pris la résolution suivante:

La démission de Monsieur Paul Laplume, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl, comme gérant de la société est acceptée.

Junglinster, le 28 mai 2007.

P. Laplume.

Référence de publication: 2007070731/802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Olminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.035.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la porte-neuve

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de Messieurs K. Lozie et Jean Quintus et la société COSAFIN SA

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. Schill pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071158/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Metropolitan Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 54.113.

- Frau Claudia Adelheid Boesen, wohnhaft in L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin

- Frau Carmen Boesen, wohnhaft in D-54453 Nittel, Auf Merschel, 35

werden mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt.

Die Gesellschaft ist durch die gemeinsame und obligatorische Unterschrift der beide Geschäftsführerinnen vertreten. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 31. Mai 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007070732/680/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle du 10 novembre 2005

Les mandats de M. Gérard Chapiro, demeurant au 31, avenue Phelut, F-63130 Royat (France), M. Rudolf Otto Jurcik, demeurant à 12A, am Grabenacker, D-76275 Ettlingen (Allemagne) et M. Philippe Biendel, demeurant au 41bis, boulevard Barriou, F-63130 Royat (France), en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070733/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 22 mars 2006 a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Marc Awouters, Alain Jamar et Emmanuel Jennes, administrateurs démissionnaires au 22 mars 2006,

- de ratifier la cooptation, avec effet au 22 mars 2006, de ERNST & YOUNG, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., démissionnaire

- de nommer en tant qu'administrateurs:

Monsieur Jan Suykens, CFO, Mechelsesteenweg 34, B-2018 Anvers,

Monsieur Jean-Louis Appelmans, Représentant permanent de LEASINVEST REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Mechelsesteenweg 34, B-2018 Anvers,

Monsieur Michel Van Geyte, Commercial Manager, Mechelsesteenweg 34, B-2018 Anvers,

et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en avril 2006.

Pour LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007070755/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Michelin Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.546.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle du 28 décembre 2006

Les mandats de M. Gérard Chapirot, demeurant au 31, avenue Phelut, F-63130 Royat (France), M. Rudolf Otto Jurcik, demeurant à 12A, am Grabenacker, D-76275 Ettlingen (Allemagne) et M. Philippe Biendel, demeurant au 41bis, boulevard Barrieu, F-63130 Royat (France), en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070734/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

- l'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur François Brouxel de ses fonctions d'administrateur avec effet au 6 mars 2007 et

- a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme administrateur A de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte qu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Madame Samia Rabia (administrateur),
2. Monsieur Stephen Lawrence (administrateur A),
3. Monsieur Pii Ketvel (administrateur A),
4. Monsieur Michel Chidiac (administrateur ordinaire),
5. Monsieur Derek McDonald (administrateur B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070735/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mai 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de:

- Madame Samia Rabia
- Monsieur Michael Chidiac

de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 9 mai 2007.

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer:

- Madame Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme administrateur A de la Société, avec effet au 9 mai 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

- Monsieur Michel Chidiac, chartered investment Surveyor, né le 29 juin 1966, à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, comme administrateur ordinaire de la Société, avec effet au 9 mai 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia (administrateur A),
2. Monsieur Stephen Lawrence (administrateur A),
3. Monsieur Pii Ketvel (administrateur A),
4. Monsieur Michel Chidiac (administrateur ordinaire),
5. Monsieur Derek McDonald (administrateur B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070736/280/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Quebecor World Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 18 mai 2007

L'assemblée générale des actionnaires a:

1. pris acte de la démission de Monsieur Dimitri Servais, demeurant 1, rue Feyder, L-8026 Strassen de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 15 avril 2007;

2. décidé de nommer Monsieur Georges Helminger, né le 21 janvier 1942 à Luxembourg, demeurant 39, boulevard Général Patton, L-2316 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Dimitri Servais, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070737/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Steel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.261.

Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie, Pierre Schill et COSAFIN S.A. Administrateurs.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE DU GLACIS.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071160/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

LV Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 102.362.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 2 mai 2007

L'Assemblée constate et approuve la cession de 70 parts détenues par Monsieur Vaduva Laurentiu né le 21 janvier 1967 à Craiova (Roumanie), demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange à Madame Hesbois Isabelle, née le 21 novembre 1972 à Marche-en-Famenne (Belgique), demeurante B-6900 Marche-en-Famenne, 132, avenue de France;

Madame Hesbois Isabelle, précitée, est nommé, à dater du 2 mai 2007, gérante technique de la société;

Jusqu'à concurrence de 1.250,00 €, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur, la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif est nécessaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LV TRANS S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007070738/500/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

PEF Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.623.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Ninth day of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195.

hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate Objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name PEF GAMMA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, two members of the Board of Managers acting jointly will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

(ii). Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iii). Mr Gerhard Wittl, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195.

Ici représentée par Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination PEF GAMMA INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

(ii). Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iii). Monsieur Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, LAC/2007/8509. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007071803/208/356.

(070076992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Bovasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.272.

Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2007 tenue au siège statutaire de la société à 10.00 heures

Durant l'assemblée générale à l'unanimité des voix représentées, Mademoiselle Ingrid Temmerman a été renommé Commissaire aux comptes pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Certifié conforme aux délibérations

H. Temmerman / E. Temmerman

Administrateur - Un actionnaire / Le Président et secrétaire de séance

Référence de publication: 2007070752/5496/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05597. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

LUX-INOTEC Sicherheitssysteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 92.336.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 24. Mai 2007

Am Donnerstag, den 24. Mai 2007 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der LUX-INOTEC SICHERHEITSSYSTEME S.A. am Sitz der Gesellschaft zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder abgelaufen sind, werden diese für drei Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

1. Frau Léa Walerich, Beamte, wohnhaft in L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin
2. Herr Michael Langerbein, Dipl.-Betriebswirt, wohnhaft in Lippetal - D-59510 Lippborg
3. Herr Romain Michels, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin.

Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates, Herr Romain Michels, der dies akzeptiert, wird auch bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 erneuert.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, abgelaufen ist, wird er bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 erneuert.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007070753/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Capet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.402.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007070819/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04333. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 décembre 2006

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Federica Barbaro de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 27 décembre 2006, M. Armand De Biase, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

C. Velle / L. Checchinato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007070754/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

European Balanced Property Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.702.

—
Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2005 le siège social de la société EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY est:

EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire de EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 26 juin 2006

- a pris note de la démission de

Monsieur Rune Sanebek Nilsson, Danske Capital, Strodanvej 46, DK-2100 Copenhagen en tant qu'administrateur;

- a décidé de nommer

Monsieur Henrik Bak, Danske Capital, Strodanvej 46, DK-2100 Copenhagen en qualité d'Administrateur pour un mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- a décidé de renommer

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-1536 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour EUROPEAN BALANCED PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007070756/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Alberto Azario, administrateur de sociétés, demeurant 11, Via California à I-20121 Milano, de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070758/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

S.L.P. Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.977.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070759/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Fairdrive S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 8 novembre 2000 entre:
Société domiciliée: FAIRDRIVE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 78.605

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 20 avril 2007

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.
ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007071044/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Vial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 39.146.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, 25 mai 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007070760/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

SPCP Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.483.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 juin 2007.

M. H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007070806/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02179. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Tyco International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.939.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 3 mai 2007

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de DELOITTE S.A. pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2008.

L'Assemblée a également décidé de renouveler les mandats de tous les membres du conseil d'administration, à savoir Michelangelo Stefani, Martina Hund-Mejean, Eric Green, Mario Calastri, Kevin O'Kelly-Lynch et Madeleine Barber, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui approuvera les comptes pour l'exercice comptable clos au 30 septembre 2008.

Pour extrait
TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007071156/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 262 du 5 juillet 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007070816/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04349. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Goad International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007070817/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04498. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

S.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070818/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04500. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Mediterranean Strategical Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne Monsieur Jean-Robert Bartolini. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

J.-R. Bartolini / A. Renard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071063/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Capet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.402.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007070820/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04329. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Spinnaker Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.188.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070821/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04187. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Extrait du procès-verbal de la décision de la gérance qui s'est tenue le 21 mars 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer le seul actionnaire MACQUARIE OFFICE MANAGEMENT LIMITED par PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED as custodian for MACQUARIE OFFICE TRUST, Level 12, Angel Place, Sydney NSW 2000, Australia

Pour copie conforme

S. Lloyd-Hurwitz / A. Lewis

Gérant A / Gérant B

Extrait du procès-verbal de la décision de la gérance qui s'est tenue le 21 mars 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer le seul actionnaire MACQUARIE OFFICE MANAGEMENT LIMITED par PERPETUAL TRUSTEE COMPANY LIMITED as custodian for MACQUARIE OFFICE TRUST, Level 12, Angel Place, Sydney NSW 2000, Australia

Pour copie conforme
S. Lloyd-Hurwitz / A. Lewis
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007071162/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03157. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

45 Orfeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.018.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071042/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pierma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.171.

—
L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PIERMA S.A. établie et ayant son siège à L-8080 Ettelbrück, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.171, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 27 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 623 du 18 août 1999, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 3 août 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 1253 du 28 août 2002, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 872 du 9 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J. F. Kennedy.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 16 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1230. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 juin 2007

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007070907/218/58.

(070076132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AMICORP LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituted under the name of ELIEN S.A. by a notarial deed, on December 28, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 151 on April 4, 1995. The articles of which have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on March 30, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 851 on September 7, 2005.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Matthijs Bogers, companies director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the subscribed capital of AMICORP LUXEMBOURG S.A. from 1,100,000.- EUR to 600,000.- EUR.
2. To pay back 500.000 to the actual shareholders of the Company: Mr Toine Knipping and Mr Xander Arts.
3. To cancel 250.000 shares held by the shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.
4. To amend article 5 first paragraph of the Articles of Association.
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the subscribed capital by an amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) to bring it back from its present amount of one million one hundred euro (1,100,000.- EUR) to six hundred thousand euro (600,000.- EUR) by cancellation of two hundred fifty thousand (250,000) shares and repayment of the amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) to the shareholders Mr Toine Knipping and Mr Xander Arts, proportionally to their respective participations in the share capital.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000.- EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMICORP LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de ELIEN S.A. par acte notarié du 28 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 4 avril 1995. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 30 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 7 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduire le capital social de la société AMICORP LUXEMBOURG S.A. de 1.100.000.- EUR à 600.000.- EUR.
2. Rembourser le montant de 500.000.- EUR aux actionnaires actuels de la société: Monsieur Toine Knipping et Monsieur Xander Arts.
3. Annuler 250.000 actions détenues par les actuels actionnaires au prorata de leurs participations dans le capital.
4. Modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) pour le ramener d'un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par remboursement de la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) et annulation de deux cent cinquante mille (250.000) actions aux actionnaires actuels de la société Monsieur Toine Knipping et Monsieur Xander Arts, le tout au prorata de leurs participations dans le capital.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cents euro (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007. LAC/2007/10061. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007072040/220/116.

(070077991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

AMBK Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.286.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 mai 2007 que Monsieur Berry Westhoff a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

AMBK PROPERTIES S.à.r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007070642/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.